

Registre aux délibérations du conseil communal de Beaufort

Séance publique du 28 novembre 2018

Date de l'annonce publique de la séance: 21 novembre 2018

Date de la convocation des conseillers: 21 novembre 2018

Présents: M. Camille Hoffmann, bourgmestre, président;
Mme Lily Scholtes et M. Emile Wies, échevins;
Mme Andreza Sanguessuga Nene, M. Jean-Paul Stirn, Mme Cindy Pereira,
M. Jean-Luc Nosbusch, Mme Marie-Ange Marson, conseillers;
M. Georges Rischette, secrétaire communal.

Absent: Mme Sandra Levy, conseiller communal, excusée

No: 2

Réf.: GR/2018-131

Objet: Acquisition d'une propriété foncière à Beaufort

Le Conseil Communal,

Vu le compromis, fait à Beaufort le 17 octobre 2018, aux termes duquel le collège des bourgmestre et échevins manifeste son intention d'acquérir une propriété foncière. comprenant un ancien chalet scout, inscrit au cadastre de la commune de Beaufort, section B de Kosselt, numéro 904/3005, d'une contenance totale de 17 ares 45 centiares, appartenant au Comité Protecteur de a Troupe St. Willibrord d'Echternach ;

Attendu que la transaction aura lieu pour le prix de 180.000,00 € ;

Attendu que l'immeuble est située à l'intérieur du périmètre d'agglomération, en zone de bâtiments et d'aménagements publics ;

Attendu que la présente transaction se fait pour des raisons d'utilité publique, notamment dans l'intérêt de l'extension de l'auberge de jeunesse à Beaufort ;

Vu le procès-verbal d'expertise du 12 mai 2015, établi par le Bureau d'expertises Wies de Bertrange ;

Attendu que le conseil communal renonce de procéder à une information au public, concernant la transaction susmentionnée ;

Vu l'article 4/130/223800/15003 du budget de l'exercice 2018 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

A l'unanimité,

Décide d'approuver le compromis du 17 octobre 2018, aux termes duquel le collège des bourgmestre et échevins manifeste son intention d'acquérir une propriété foncière. comprenant un ancien chalet scout, inscrit au cadastre de la commune de Beaufort, section B de Kosselt, numéro 904/3005, d'une contenance totale de 17 ares 45 centiares, appartenant au Comité Protecteur de a Troupe St. Willibrord d'Echternach, pour le prix total de 180.000,00 € ;

Prie l'autorité supérieure de bien vouloir approuver la présente décision.

Ainsi décidé en séance, date qu'en tête.
(suivent les signatures)

Pour expédition conforme.
Beaufort, le 30 novembre 2018
Le Bourgmestre, **Le Secrétaire,**